



**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch

L'inflation – une constituante du financement?

Ce que serait la LPP si l'adaptation au renchérissement était garantie

Au cours des dix années qui ont précédé l'introduction de la LPP, le renchérissement avait oscillé entre 0.7 et 6.6% par an. La question de savoir s'il fallait automatiquement adapter les rentes de vieillesse au renchérissement ou non avait donc son importance. A l'époque, la variante sans adaptation automatique avait été retenue. De plus, pour financer le taux de conversion de 7.2%, on avait aussi compté sur l'inflation. Mais à quoi ressemblerait l'univers de la LPP aujourd'hui si d'autres choix avaient été faits au moment de son introduction?

EN BREF

Le fardeau des rentes aurait été nettement moins lourd à porter ces dernières années si une garantie d'adaptation au renchérissement y avait été attachée. Les adaptations nécessaires du taux de conversion auraient aussi été moins incisives.

Le message du Conseil fédéral de 1975 relatif à l'introduction projetée de la LPP se lit presque comme un texte de méditation. Le taux d'intérêt de l'époque et l'hypothèse (jadis prudente) d'une inflation d'environ 2% témoignent aussi de temps révolus. Dans la discussion pour ou contre les différentes modalités d'adaptation au renchérissement des futures rentes, on avait finalement opté pour le financement des rentes de vieillesse par capitalisation seulement à leur valeur initiale, donc sans indexation.

Une éventuelle adaptation des rentes au renchérissement était à financer séparément, par exemple en puisant dans les cotisations pour mesures spéciales (1% des salaires). La décision d'adapter ou non relevait des caisses. Avec la méthode de financement choisie, on acceptait d'emblée une certaine perte de pouvoir d'achat. Partant de ces prémisses et d'un taux d'intérêt d'environ 4%, on avait jadis abouti au taux de conversion de 7.2%.¹

Rente avec adaptation garantie au renchérissement

Il aurait aussi été possible de choisir un modèle incluant le préfinancement

par capitalisation d'adaptations futures des rentes au renchérissement en vue de maintenir le pouvoir d'achat. Dans un tel modèle, la part des intérêts imputable à l'inflation ne peut être prise en compte pour le financement des rentes. Partant d'un taux d'intérêt réel de 2% (4% de taux d'intérêt nominal, moins 2% d'inflation), on aurait obtenu à l'époque un taux de conversion d'environ 5.9%. La rente aurait été nettement inférieure au début, mais avec les augmentations attendues, la somme des versements de rente anticipés aurait finalement été la même dans les deux modèles.

Pour une rente ayant débuté en 1990, la somme des rentes perçues sur une période d'environ 20 ans aurait effectivement été équivalente (voir graphique «Evolution d'une rente ouverte en 1990»). Ce n'est plus du tout vrai pour une rente ouverte dix ans plus tard (voir graphique «Evolution d'une rente ouverte en l'an 2000»).

À cause du renchérissement extrêmement faible voire même négatif que nous avons connu durant cette période, plus de deux rentes annuelles supplémentaires ont été versées jusqu'à ce jour dans le monde réel de la LPP par comparaison avec le modèle fictif avec conservation du pouvoir d'achat. Les caisses de pensions ont clairement perdu le pari implicite d'un renchérissement de 2% et les assurés en sortent gagnants.

¹ Calculé selon les bases techniques EVK 1980, table périodique, taux technique de 3.5% (taux d'intérêt à 4% sur le long terme, réduit de 0.5% par la longévité).

Un financement plus stable

En d'autres termes, si le modèle «conservation du pouvoir d'achat» l'avait emporté à l'époque, les institutions de prévoyance ne connaîtraient pas certains problèmes auxquels elles sont confrontées aujourd'hui. Au lieu de toucher d'avance un bonus pour la non-adaptation au renchérissement sous la forme d'un taux de conversion élevé, les rentiers auraient «seulement» bénéficié de l'adaptation effective à l'inflation. Les rentes des générations précédentes pèseraient moins lourd et le débat actuel sur la redistribution serait moins virulent.

En contrepartie des taux de conversion plus bas, on aurait probablement prévu des bonifications d'épargne plus élevées afin de garantir l'atteinte du but constitutionnel de la prévoyance. Et surtout, les adaptations nécessaires à l'environnement actuel des taux bas, si différent de la situation initiale, auraient été moins violentes. L'allongement de l'espérance de vie et la réduction des taux d'intérêt réels doivent être compensés dans les deux univers, l'absence d'inflation seulement dans le modèle avec perte de pouvoir d'achat (voir tableau).

Le même tableau révèle aussi que la réduction effective du taux de conversion LPP de 7.2% à aujourd'hui 6.8% correspond à peine à la moitié de la correction effectivement nécessaire pour compenser l'allongement de l'espérance de vie. Est-ce qu'on s'en serait mieux tiré dans un univers avec conservation du pouvoir d'achat? Le doute est permis.

Les leçons pour l'avenir?

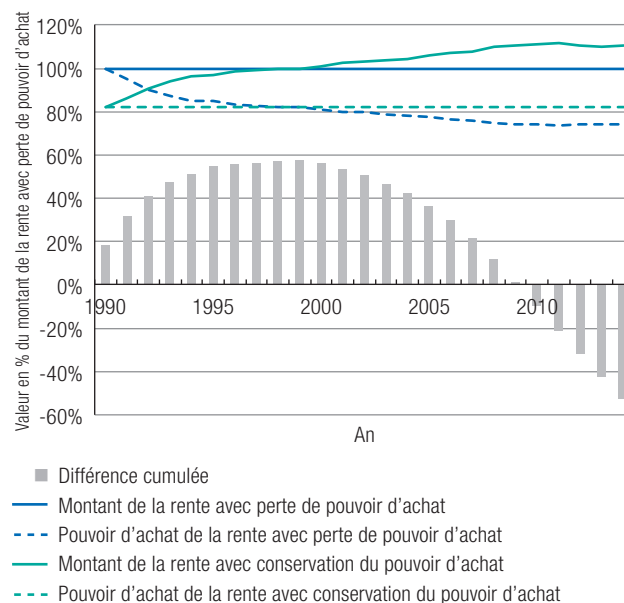
Même s'il fallait réinventer la LPP aujourd'hui, tous ces enseignements ne permettraient sans doute pas de trancher le nœud gordien du taux de conversion qui suscite tant de polémiques. Dans un univers avec conservation du pouvoir d'achat, il faudrait sans doute prévoir d'emblée un taux de conversion à 4.4%, même en tablant sur un revenu d'intérêt réel de 1% (ce qui paraît optimiste de nos jours).

Pour les caisses de pensions qui ont déjà réduit le taux de conversion (enveloppant) à moins de 5%, il importe néanmoins de se pencher sur les deux univers. Car le jour où les taux d'intérêt repartiront à la hausse, elles devront se demander s'il faut à nouveau pratiquer des taux de conversion plus élevés, ou au contraire en profiter pour passer à un modèle avec conservation du pouvoir d'achat. **I**

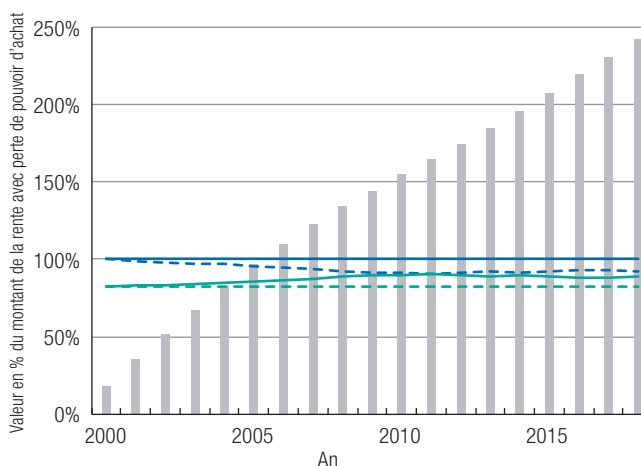
Marco Jost

Riitta Arnold-Schäublin

Evolution d'une rente ouverte en 1990



Evolution d'une rente ouverte en l'an 2000



La rente du modèle «perte de pouvoir d'achat» (état actuel) reste constante, ce qui signifie que l'inflation érode le pouvoir d'achat. La rente du modèle «conservation du pouvoir d'achat» augmente au rythme du renchérissement effectif. Pour une rente qui a commencé à courir en 1990, la rente avec perte de pouvoir d'achat est inférieure à celle avec conservation du pouvoir d'achat à partir de la 11^e année de versement et au bout de vingt ans, les versements cumulés sont à peu près les mêmes pour les deux modèles de rente. Pour une rente qui a commencé à courir en l'an 2000, la rente avec perte de pouvoir d'achat reste supérieure à celle avec conservation du pouvoir d'achat jusqu'à ce jour. Au bout de 15 ans, la différence cumulée atteint déjà plus de deux rentes annuelles qui ont été versées en plus dans le premier modèle.

Modèles «perte de pouvoir d'achat» et «conservation du pouvoir d'achat»

Taux de conversion à l'âge de 65 ans	1985	Situation actuelle*			Avenir? Valeurs hypothétiques
		Effet espérance de vie	Effritement taux d'intérêt réel	Inflation nulle	
Mod. «perte pouvoir d'achat»	7.2%	6.3%	5.0%	3.8%	5.0%
Mod. «conservation pouvoir d'achat»	5.9%	5.0%	3.8%	3.8%	4.4%
Paramètres					
Taux d'intérêt réel	2%	2%	0%	0%	1% ?
Inflation	2%	2%	2%	0%	1% ?
Taux d'intérêt nominal	4%	4%	2%	0%	2% ?

* Calculé sur la base des tables de génération LPP 2015

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.



Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.



Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.



PPCmetrics AG
Investment & Actuarial
Consulting, Controlling
and Research.
En savoir plus

